



VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER (29)

# **Acquisition d'une sculpture représentant Jacques De Bollardière destinée à être installée sur le domaine public**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **MAITRE DE L'OUVRAGE**

Ville de CARHAIX PLOUGUER  
Place de l'Hôtel de ville  
BP 258  
29837 CARHAIX PLOUGUER

**Consultation sous la forme d'une procédure adaptée-  
Ordonnance n°2015-899 et décret 2016-360**

**Date limite de réception des offres le 1<sup>er</sup> juin 2018 à 12h00.**

# SOMMAIRE

**OBJET**

**PROGRAMME DE LA COMMANDE**

**PROCEDURE**

**PLANNING PREVISIONNEL**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**MODALITES DE SELECTION DE L'ŒUVRE**

**INDEMNISATION DES CANDIDATS SELECTIONNES POUR  
LA PHASE 2**

**DATE ET LIEU D'ENVOI DES CANDIDATURES**

## 1- OBJET

Une procédure de consultation est ouverte par la ville de Carhaix en vue d'acquérir une œuvre d'art représentant Jacques De Bollardière.

## 2- PROGRAMME DE LA COMMANDE

**La ville souhaite rendre hommage aux personnes populaires ayant marqué l'histoire de la Bretagne en créant ainsi un panthéon des plus populaires des bretons.**

- La ville de Carhaix a fait l'acquisition ces dernières années de plusieurs œuvres d'art : Statues en bronze en hommage aux sœurs Goadec réalisées par Annick Leroy, vitrail pour l'église saint Trémeur réalisé par Jacques Godin et Charles Robert, sculptures Les Musiciennes et Don Quichotte réalisées par Michadu. En 2016, un concours a été lancé pour créer une œuvre d'art représentant les 4 As du cyclisme breton cyclistes Bernard HINAULT, Louison BOBET, Jean ROBIC et Petit Breton. Cette œuvre réalisée par Annick LEROY sera réceptionnée en juillet 2018.
- **Une procédure est en cours pour l'acquisition en 2018 de 4 nouvelles sculptures représentant : Sébastien Le Balp, Anjela Duval, un Cheminot symbolisant le réseau ferroviaire Breton et Anatole Le Braz.**

La volonté de la ville est de poursuivre cette ambitieuse politique artistique, touristique et culturelle en passant commande, chaque année, d'une ou plusieurs œuvres, qui sont positionnées ensuite au cœur de la cité. Le but étant de raconter l'histoire de la Bretagne à travers des personnages populaires qui ont marqué la mémoire des bretonnes et des bretons.

La réalisation des précédentes œuvres d'art a fait naître un besoin d'instaurer un circuit découverte lié à l'art et au patrimoine de la commune pour les touristes mais aussi pour les visiteurs du week-end.

L'objectif est que ces œuvres soient installées sur l'espace public, qu'elles soient accessibles à tous.

Une commission municipale a été créée par délibération du 23 février 2015 pour promouvoir les œuvres d'art.

Elle a pour mission de donner son avis sur les projets d'acquisition ou de création d'œuvre d'art, d'organiser les concours.

**La commission a retenu pour l'année 2019 la réalisation d'oeuvres d'art, dont :**

**Une sculpture représentant Jacques De Bollardière (cf : texte de présentation en pièce jointe).**

### **Le projet :**

Il est donc proposé de lancer une consultation pour la création d'une nouvelle œuvre d'art :

- ✓ L'œuvre d'art sera réalisée par un artiste, artisan d'art ou un collectif d'artistes, artisans d'art.
- ✓ Le thème est : Jacques De Bollardière.
- ✓ L'œuvre d'art restera sur place et sera soumise aux aléas du temps et devra avoir une pérennité dans le temps. Elle devra en conséquence être conçue dans des matériaux résistant aux intempéries. Les mélanges de matériaux sont autorisés.
- ✓ Les dimensions et volumes devront être adaptés aux lieux d'implantation.  
**Elle devra pouvoir être implantée sans travaux de voirie supplémentaire.**
- ✓ Lieu d'implantation : **place du 19 mars 1962 (à proximité de la place du champ de foire (cf : plan joint au cahier des charges).**

### **Le choix de chaque œuvre d'art répondra aux critères suivants :**

- Installation sur l'espace public en extérieur et accessible.
- Types de matériaux autorisés : le bronze.
- Taille : selon les propositions de l'artiste (et en fonction du lieu d'implantation).
- Style : Figuratif
- Représentation : Sur pied.
- L'œuvre pourra être mise en valeur par un éclairage.
- Une signalétique y sera intégrée.

### **Dotation artistique :**

La collectivité a prévu une enveloppe **prévisionnelle** de **30 000 € pour la réalisation de cette œuvre**. Elle englobera les missions suivantes :

- création et installation de l'œuvre
- la cession des droits d'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par la commune de Carhaix

## **3 –PROCEDURE**

Il s'agit d'une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 et le décret 2016-360.

## **4 – PLANNING PREVISIONNEL**

Réception des candidatures **le 1<sup>er</sup> juin 2018 à 12h00.**

Première réunion du comité artistique **entre le 4 et le 8 juin 2018**, sélection des 3 artistes admis à présenter un projet.

Date limite de remise des projets : **le 12 septembre 2018.**

Deuxième réunion du comité artistique – examen des projets et choix du lauréat **entre 17 et le 21 septembre 2018.**

**Le délai de réalisation de la prestation est laissé à l'appréciation de l'artiste ou du groupement d'artistes mais ne devra pas dépasser un délai de 9 mois à compter de sa notification (délai comprenant la création de l'œuvre et son installation).**

## **Sélection des candidats**

### **5 – DOSSIER DE CANDIDATURE**

#### **5.1 – PHASE 1 - DOSSIER DE PRESELECTION**

Les candidats remettront un dossier en langue française et obligatoirement constitué des pièces suivantes :

- Un curriculum vitae actualisé
- Des reproductions (pas de documents originaux) d'œuvres réalisées
- Une note d'intention présentant la démarche artistique envisagée pour le lot concerné
- Déclaration sur l'honneur du candidat conformément
- Toutes pièces permettant d'apprécier le statut professionnel de l'artiste

#### Critères d'appréciation des candidatures au stade de la présélection :

- La démarche artistique proposée dans le cadre de cette commande
- La motivation de l'artiste pour le projet
- Les références du candidat dans le domaine de l'art et/ou tous moyens permettant de mettre en valeur et d'accréditer sa capacité à mener ce projet.

***A l'issue de la phase 1, nombre de candidats sélectionnés : trois au maximum***

#### **5.2 PHASE 2 - DOSSIER DE SELECTION DES 3 ARTISTES appelés à concourir**

Le candidat remettra un projet constitué de toutes les pièces nécessaires pour apprécier la démarche de l'artiste et/ou de la qualité artistique de l'œuvre :

#### ***A minima, le dossier sera composé de :***

- 3 visuels couleurs de l'œuvre ou projet d'œuvre, ainsi qu'une copie sur support informatique
- Une note de présentation de la démarche (1 page format A4) précisant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre et toutes autres observations susceptibles d'éclairer le comité artistique sur la volonté de l'artiste.
- Un descriptif technique détaillé (1 page format A4) précisant notamment les dimensions de l'œuvre
- Une fiche financière faisant apparaître le coût de l'œuvre, le coût de son installation et les éventuelles incidences à prendre en compte par le maître d'ouvrage.
- Une maquette moulage modelage – environ **taille 1/5ème**

## 6 – MODALITES DE SELECTION DE L'ŒUVRE

Le comité artistique est composé de : 5 élus municipaux et de personnalités qualifiées en lien avec le thème de la sculpture.

Le comité artistique arrêtera son choix sur la base des critères suivants :

- Capacité de l'artiste à prendre en compte ce projet artistique (10)
- Adaptation de l'œuvre à son contexte (10)

## 7 – INDEMNISATION DES CANDIDATS SELECTIONNES POUR LA PHASE 2

A l'issue de la PHASE 2, l'indemnisation des candidats non retenus ayant produit une maquette et ayant répondu totalement au règlement de la consultation, sera de **1 000 €** par candidat non retenu. **Pour le candidat retenu, le coût engagé pour la PHASE 2 sera compris dans le coût global de l'œuvre.**

## 8 - DATE ET LIEU D'ENVOI DES CANDIDATURES

La date limite de réception des candidatures est fixée **au 1<sup>er</sup> juin 2018 à 12H00.**

Les dossiers de candidatures sont à envoyer sur la plateforme dématérialisée d'e-megalis ou à adresser par courrier ou à déposer sous enveloppe portant la mention suivante :

« **Acquisition d'une sculpture représentant Jacques De Bollardière** ».

**MAIRIE de CARHAIX PLOUGUER**  
**Place de l'hôtel de ville – BP 258 – 29837 CARHAIX PLOUGUER**  
**Tél : 02 98 99 33 33**

Renseignements auprès d'Isabelle JAN – [direction.adjointe@ville-carhaix.bzh](mailto:direction.adjointe@ville-carhaix.bzh)